

ON S'ABONNE
Cahors, Bureau du Journal
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
27	Jeu.	s. Léonard.	Cazals.	☉ P. L. le 6, à 0 h. 58' du soir.
28	Vend.	s. Didace.	St-Cernin, St-Martin-de-Vers.	☽ D. Q. le 14, à 6 h. 51' du soir.
29	Samedi	s. Saturnin.	Belfort, Gourdon.	☉ N. L. le 21, à 6 h. 23' du soir.
				☽ P. Q. le 28 à 10 h. 41' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse : le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montriat.....	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron).....	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry.....	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 22 Novembre 1862.

BULLETIN

Le *Moniteur* publie un rapport à l'Empereur de M. le maréchal ministre de la guerre établissant « que les nombreux renforts mis, par ordre » de l'Empereur, à la disposition du général Forey, vont changer complètement le caractère » et la marche de nos opérations militaires, et » marquer une phase toute nouvelle dans l'ex- » pédition française au Mexique. »

Après avoir fait l'historique de la situation, le ministre dit, en terminant : « J'espère que la » confiance de Votre Majesté n'a pas été déçue » et que ses soldats du Mexique se sont montrés » aussi fermes, disciplinés et résignés dans les » privations et les souffrances que valeureux » dans le combat. »

Le Parlement italien a repris ses travaux. M. Rattazzi a donné communication à la Chambre des députés de trois documents qui font connaître l'état des négociations entreprises depuis la clôture de la session. La dépêche de M. Drouyn de Lhuys, que nous donnons plus loin, fait partie de ces pièces.

Le ministère s'apprête à lutter contre l'opposition. Attaqué par M. Boncompagni, M. Rattazzi a répondu qu'il était prêt à faire l'exposé de sa conduite. « Nous avons lieu de penser, dit la correspondance Havas, qu'il le fera à la satisfaction de tous les véritables amis du peuple italien, et dès-lors les sages avis du gouvernement de l'Empereur retrouveront la juste influence qu'on leur a depuis trop long-temps refusée. »

Qui pourrait méconnaître, en effet, soit à Turin, soit au dehors, les intentions loyales et affectueuses de la France à l'égard de l'Italie et de la cour de Rome, ces deux grandes choses que n'ont jamais cessé de protéger, à un égal degré, notre diplomatie et nos armes? — Qui pourrait contester à notre gouvernement le droit de sauvegarder les intérêts catholiques, du moment où ces intérêts n'empêchent pas sur les principes modernes qui, depuis 89, régissent notre société, et restent contenus, par conséquent, dans des bornes légitimes? — Nous ne savons quels arguments nouveaux pourront apporter les impatients des chambres de Turin, mais à coup sûr la majorité des bous esprits ne saurait manquer d'être acquiescente à notre politique.

» Cela est si vrai, que même au sein de l'Allemagne protestante on prend parti pour les restrictions émises par le gouvernement de l'Empereur, dans le sens des garanties à donner par l'Italie à l'indépendance du Saint-Père. La Prusse, qu'on ne saurait suspecter de passions cléricales, vient de se prononcer dans le même sens que la circulaire de M. Drouyn de Lhuys. Nous apprenons que M. de Bismark a adressé au corps diplomatique prussien une circulaire dans laquelle il se prononce en faveur de la politique que la France suit vis-à-vis de l'Italie depuis l'avènement du nouveau ministre des affaires étrangères. Comme M. Drouyn de Lhuys, M. de Bismark cite les dépêches de ses prédécesseurs pour prouver que la Prusse, tout en reconnaissant le royaume d'Italie, n'en a pas moins blâmé vivement les efforts que l'Italie fait contre le maintien de la souveraineté du Saint-Siège à Rome.

» Cette démarche est plus qu'un symptôme de l'opinion de l'Europe, elle en est la proclamation directe. »

La confiance renaît à Naples. — On parle, à Rome, de contracter un nouvel emprunt pour faire face à l'embarras financier de l'Etat.

Dans son projet d'adresse, la commission, nommée par la Chambre des députés de Darmstadt, a reconnu à l'unanimité que le rejet du traité de commerce franco-prussien, causerait un grave dommage aux intérêts du pays et que le maintien du Zollverein était préférable à une association douanière avec l'Autriche.

Les nouvelles de New-York, du 8 novembre, font connaître l'avantage que les démocrates avaient eu dans les élections de l'Illinois.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Vienne, 19 novembre.

Le rapport du député Giskra sur le budget de la guerre, propose pour 1863, une réduction de onze millions de florins.

L'allocation faite à l'armée du duc de Modène figurera dans le budget, mais à titre provisoire, et pour le chiffre de 63,000 florins par mois.

Athènes, 15 novembre.

Les trois puissances protectrices ont confirmé par le télégraphe l'exclusion mutuelle de leurs princes.

Les deux sœurs se mirent à chanter, et, cédant à l'attrait de la musique, elles oublièrent un instant leur chagrin. Laure d'Avigny leur succéda au piano. Elle avait choisi un grand air qu'elle affectionnait, et qui allait à sa voix comme les airs brillants du rossignol iraient à un pauvre canari. Néanmoins la société ne tarissait pas en éloges, espérant mortifier par là cette petite maîtresse de musique qui s'imaginait sans doute être le plus beau talent de Paris.

Mais Alice n'entendait rien; assise à côté d'Eugénie, qui la regardait avec une tendre inquiétude, elle songeait aux physionomies railleuses de ces dames et n'osait lever les yeux de crainte de rencontrer leurs regards écrasants. Sans deviner encore toute la vérité, elle en soupçonnait quelque chose, et son courage l'abandonnait.

Aussi, lorsque Mme de Milna vint la prier de chanter à son tour, lui répondit-elle timidement : « Pardonnez-moi, madame; je m'en sens incapable ce soir. »

Et ce n'était pas un mensonge. Alice s'est beaucoup fatiguée à Auteuil, s'empressa d'ajouter Eugénie; et depuis ce matin que nous sommes de retour, elle n'a cessé d'être en course pour ses leçons.

— En ce cas, je n'insiste point, reprit la baronne : je sais que mademoiselle n'a pas l'habitude de se faire prier; mais vous, ma chère vicomtesse, nous vous entendrons, n'est-ce pas? »

Mme d'Orange se mit au piano et joua avec tant d'âme une délicieuse mélodie d'Alice que les dames, même les plus hostiles à la jeune artiste furent saisies d'admiration

Le prince Humbert de Savoie est actuellement le seul candidat étranger au trône de Grèce.

Deux clubs ont été installés à Athènes; ils prétendent dominer le gouvernement provisoire.

Constantinople, 13 novembre.

Des Musulmans, parlant de la maladie du Sultan, ont été arrêtés.

La surexcitation d'Abdul-Ajiz est calmée; il lui reste de l'abattement. Cependant il a donné une fête aux ministres et distribué des largesses.

En attendant un emprunt, le paiement des employés, sauf l'armée, a été suspendu.

Un petit emprunt a été fait à des négociants grecs.

La crise monétaire recommence.

L'ambassadeur d'Angleterre restera pendant cet hiver en Egypte; son absence empêche les négociations.

Paris, 20 novembre au soir.

Le *Times* dit que la nomination du baron Gros comme ambassadeur à Londres est la preuve que l'Empereur Napoléon désire conserver son amitié et son alliance à l'Angleterre.

Saint-Petersbourg, 20 novembre.

M. de Budberg est nommé ambassadeur à Paris, et M. Oubril, ministre en Prusse.

Cassel, 20 novembre.

Les ministres ont donné leur démission.

Les Chambres sont prorogées pour une période indéterminée.

Turin, 20 novembre.

Aujourd'hui, à la Chambre, M. Buoncompagni a développé son interpellation sur la politique intérieure et extérieure.

Il a dit qu'il croyait que le ministère ne possédait pas l'autorité morale nécessaire pour gouverner le pays.

M. Mordini s'est plaint de l'arrestation qu'il a soufferte à Naples; il a attaqué vivement le cabinet.

Vera-Cruz, 19 octobre.

Le général Forey était à Orizaba; il se préparait à occuper tous les défilés qui dominaient Puebla.

Le général Ortega a remplacé Zarragoza dans le commandement des troupes mexicaines.

Turin, 20 novembre.

La Chambre des députés a annulé une élection qui avait eu lieu pendant l'état de siège.

On lit dans le *Moniteur* :

Plusieurs journaux étrangers ayant cité des extraits d'une dépêche que le ministre des affaires étrangères a adressée, par ordre de l'Empereur, à notre chargé d'affaires à Turin, nous croyons devoir la publier *in extenso* :

Le ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de France à Turin.

Paris, le 26 octobre 1862.

Monsieur, je me suis appliqué, dès mon entrée

et de sympathie pour elle. Des larmes brillaient dans les yeux d'Adèle, de Louise et de leurs amis, excepté Laure, qui fixait sur Alice des regards étincelants. De son côté, Mme d'Avigny bouillait de colère à la vue de l'émotion générale. Résolue d'humilier à tout prix la rivale de sa fille, elle se rapprocha de Rose, placée à peu de distance d'Alice, et se mit à chuchoter avec elle sur la disparition de l'ancien caissier de son mari.

« Chut ! dit-elle enfin d'un air mystérieux, on pourrait nous entendre. »

— Eh bien ? » demanda Rose avec une feinte surprise.

Mme d'Avigny se pencha vers elle, et, lui désignant Alice du regard, elle lui glissa quelques mots dans l'oreille.

Ce manège n'avait point échappé à la malheureuse Alice : elle comprenait tout, et elle se sentait près de défaillir.

Au même instant, Eugénie se levait pour retourner à sa place; on l'entourait, on l'accablait de compliments sur son jeu expressif.

« Ce n'est pas moi qu'il faut féliciter, répondit-elle avec modestie, c'est l'auteur de ce morceau touchant. »

Et son œil noir, brillant de joie et d'affection, s'arrêtait sur son amie.

« Mon Dieu, quelle pâleur ! s'écria-t-elle effrayée; es-tu malade ? »

— Oui... allons-nous-en, je t'en prie, balbutia Alice en se levant avec peine.

— Voyez quel malheur d'être si impressionnable ! dit ironiquement Mme d'Avigny. Mademoiselle Norbert — et

au ministère des affaires étrangères, à me rendre un compte exact de la situation présente de l'Italie et de l'état des questions que soulève l'organisation nouvelle de la Péninsule. L'occupation par nos troupes des provinces romaines, envisagée au point de vue de nos relations avec le gouvernement italien, appelait, de ma part, le plus sérieux examen. Deux documents d'une date récente ont tout d'abord fixé mon attention : je veux parler de la circulaire de M. le général Durando du 10 septembre dernier, et d'une dépêche que Son Excellence a adressée le 8 de ce mois à M. le ministre d'Italie à Paris, document dont mon prédécesseur avait déjà reçu communication confidentielle; M. le chevalier Nigra m'en a donné lecture et m'en a remis copie, conformément à ses instructions. Vous en trouverez une expédition ci-jointe. En recevant cette pièce des mains de M. le ministre d'Italie, j'ai dû décliner toute conversation immédiate et officielle sur son contenu, me réservant de l'examiner mûrement avant d'y répondre et de prendre les ordres de l'Empereur. J'ai à vous faire connaître aujourd'hui, Monsieur, le résultat de cette étude et à vous indiquer dans quel ordre d'idées j'ai l'intention de me placer pour répondre, conformément aux vues de Sa Majesté, à la communication du gouvernement italien.

Pour établir nettement la situation du gouvernement de l'Empereur et les nécessités que lui imposent ses engagements et la part qu'il a prise aux événements survenus depuis quatorze ans dans la Péninsule, je crois nécessaire de rappeler les faits principaux de cette période agitée, et de mettre en regard les déclarations par lesquelles l'Empereur lui-même et son gouvernement, ont, en toute occasion, caractérisé la politique de la France et loyalement indiqué le but qu'elle se propose d'atteindre.

Lorsque le Pape Pie IX, après avoir pris l'initiative du mouvement régénérateur de l'Italie, fut chassé de Rome par la révolution, l'émotion du monde catholique provoqua immédiatement l'active intervention des puissances, et le cabinet de Turin n'a pas oublié que le roi Charles-Albert, engagé déjà, pour l'affranchissement de l'Italie, dans son héroïque entreprise, et secondé par un ministère que présidait alors M. Gioberti, prenait vis-à-vis de la France l'initiative d'une proposition d'entente pour assurer le domaine de l'Eglise, et en garantir, au besoin par les armes piémontaises, les droits du Saint-Siège contre toute atteinte. Accourue la première, la France eut l'honneur de restaurer à Rome l'autorité du Saint-Père et les puissances étrangères non moins confiantes dans sa force que dans sa loyauté, s'en remirent à elle du soin de consolider l'œuvre à laquelle plusieurs d'entre elles étaient prêtes à concourir. Le gouvernement de l'Empereur a la conscience d'avoir dignement rempli le mandat qu'il s'était donné, et, son œuvre accomplie, il était à la veille de rappeler ses troupes lorsque la guerre éclatant entre l'Autriche

elle appuya sur ce nom — est si émue de sa propre musique que la voilà près de tomber en syncope. »

Impossible de décrire l'effet produit par ces paroles. Laure et Rose Ménard les accompagnèrent d'un ricanement plein de mépris; Louise et Adèle, d'un cri de douleur et d'indignation. La plupart des autres dames, touchées de l'horrible souffrance que contractait le beau visage d'Alice, lancèrent à Mme d'Avigny un coup d'œil de reproche.

Quant à la vicomtesse, elle rougit d'abord de l'affront fait à son amie; puis la colère la rendit presque aussi pâle qu'Alice. Elle l'entoura de son bras comme pour la soutenir et la protéger, et dit fièrement à Mme d'Avigny : « Je ne souffrirai pas que personne outrage celle que j'aime comme une sœur et qui mérite l'estime de tous les honnêtes gens. »

— Ai-je outragé mademoiselle ? répliqua Mme d'Avigny avec un rire amer. Si le nom du père est une insulte pour la fille, il n'y a pas de ma faute, me semble-t-il.

A ces mots cruels, Alice poussa un cri étouffé et se couvrit le visage de ses deux mains. Eugénie fit un pas vers Mme d'Avigny : l'éclair jaillissait de ses yeux, mais l'indignation la rendait muette. Alors Mme de Milna s'approcha d'elle et lui dit, d'un ton qui ne laissait pas de doute sur sa sincérité : « Je regrette vivement, ma chère vicomtesse, que pareille scène ait lieu dans mon salon; veuillez croire que je ne l'avais nullement autorisée et que je la désapprouve de tout mon cœur. »

Mme d'Avigny se mordit les lèvres, Eugénie s'inclina en silence pour remercier la baronne, puis entraîna douce-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 22 novembre 1862.

ALICE

NOUVELLE

15

CHAPITRE IX.

(Suite.)

« Oh ! se dit-elle, Mme d'Avigny et sa fille auront remarqué mon long entretien d'hier avec le comte, et, par jalousie, elles auront médité de moi tout à l'heure ! Pourvu qu'elles n'aient pas parlé de lui, qu'elles n'est pas prononcé son nom à côté du mien ! »

A cette pensée, une vive rougeur empourpra ses joues, blanches comme un lis une seconde auparavant.

Adèle devina qu'elle souffrait et s'empressa de lui dire : « Nous vous attendions pour accompagner notre duo; voulez-vous bien nous faire ce plaisir ? »

— Volontiers, » répondit Alice, s'attachant à ses pénibles réflexions.

La reproduction est interdite.

et le Piémont vint lui créer de nouveaux devoirs. S'inspirant avant tout des intérêts de la France, mais obéissant aussi à ses sympathies pour l'Italie, l'Empereur n'hésita pas à accepter une guerre d'où devait sortir l'indépendance de la Péninsule. La tâche que la France s'était assignée était de conquérir cette indépendance, en respectant autant que les événements de la guerre le permettraient, les droits existants. Dans la pensée de l'Empereur, l'indépendance de la Péninsule leur était assurée par les stipulations de Zurich et devait se consolider par l'intime union des États italiens. Aussi, lorsque, cédant à des entraînements qui pouvaient remettre en question les résultats acquis de la guerre de 1859, le cabinet de Turin se décida à prendre la direction du mouvement qui agitait les populations italiennes à procéder à l'annexion des duchés, le gouvernement de l'Empereur dut dégarer sa solidarité d'une politique qui cessait d'être la sienne, et, en signalant à son allié les difficultés et les dangers qui l'attendaient dans la voie où entraient, en déclinant pour lui-même la responsabilité. Dans une dépêche adressée le 24 février 1860 au ministre de l'Empereur à Turin et communiquée à M. le comte de Cavour, mon prédécesseur s'exprimait ainsi :

« Ai-je besoin de bien longs détails pour expliquer quelle serait notre attitude si le cabinet de Turin, libre dans son option, préférerait courir tous les hasards que j'ai signalés en le conjurant de les éviter ? L'hypothèse dans laquelle le gouvernement de S. M. sarde n'aurait qu'à compter sur ses seules forces se développe en quelque sorte d'elle-même, et il me serait pénible de m'y appesantir. Je me borne donc à vous dire, par ordre de l'Empereur, que nous ne saurions, à aucun prix, assumer la responsabilité d'une pareille situation. Quelles que soient les sympathies pour l'Italie, et notamment pour la Sardaigne qui a mêlé son sang au nôtre, S. M. n'hésiterait pas à témoigner de sa ferme et irrévocable résolution de prendre les intérêts de la France pour guide unique de sa conduite. »

Le cabinet de Turin passa outre à ces conseils et accepta pour lui seul la responsabilité de sa détermination. Bientôt après, cependant, l'entreprise de Garibaldi sur la Sicile et sur le royaume de Naples, en entraînant le cabinet de Turin à intervenir dans l'Italie méridionale, allait l'engager dans un conflit armé avec le gouvernement du Saint-Père et nous obliger nous-mêmes à désavouer solennellement des actes attentatoires à sa souveraineté que nous couvrions de notre protection. Le 10 septembre 1860, M. le baron de Talleyrand recevait l'ordre d'adresser à M. le comte de Cavour la note suivante :

« Le soussigné... etc., a l'honneur d'annoncer à S. Exc. M. le comte de Cavour qu'il a reçu l'ordre de déclarer au nom de S. M. l'Empereur que s'il ne lui est pas donné l'assurance que la note adressée par le gouvernement sarde à la cour de Rome n'aura pas de suite, et que l'armée sarde n'attaquera pas les troupes pontificales, la France se verra, dans la nécessité de rompre ses relations diplomatiques avec le cabinet de Turin et de désavouer ainsi publiquement une politique qu'elle juge dangereuse pour le repos de l'Europe et funeste pour l'avenir de l'Italie. »

Cette note n'ayant point modifié la résolution du gouvernement italien, M. Thouvenel écrivit le 13 septembre à M. de Talleyrand :

« Monsieur le baron, j'ai l'honneur de vous annoncer que l'Empereur a décidé que vous quitteriez immédiatement Turin, afin de témoigner ainsi de sa ferme volonté de décliner toute solidarité avec des actes que ses conseils, dictés par l'intérêt de l'Italie, n'ont malheureusement pu prévenir. »

Je passerai rapidement sur les événements qui suivirent l'annexion des provinces napolitaines et la constitution du royaume d'Italie. Ces événements ne pouvaient modifier les appréciations du gouvernement de l'Empereur. Mais un grand malheur allait frapper l'Italie. La mort de l'homme d'Etat éminent qui dirigeait le cabinet de Turin, et dont l'autorité personnelle contribuait puissamment à arrêter dans la Péninsule, le débordement des passions anarchiques, pouvait aggraver beaucoup la situation et avoir pour la paix générale les plus funestes conséquences.

ment Alice, qui, depuis quelques instants, était là, immobile comme une statue de marbre, les yeux secs et les lèvres agitées d'un tremblement convulsif.

« Viens, pauvre petite sœur ! » lui dit-elle avec tendresse.

Et elles traversèrent le salon. Alice, les regards baissés, le front rouge de honte, Eugénie la tête haute, l'air fier et assuré.

Elles allaient sortir, quand Louise de Milna, rapide comme la pensée, s'élança auprès d'Alice, lui passa un bras autour du cou et lui déposa sur la joue un baiser tendre et respectueux. En une seconde, sa sœur l'eut rejointe, et toutes deux, après avoir embrassé en pleurant leur jeune maîtresse, passèrent avec elle et madame d'Orange dans un cabinet voisin, où elles les aidèrent à s'envelopper de leurs robes chaudes. Pas un mot ne fut échangé, mais ces nobles jeunes filles se parlaient du regard ; ceux d'Adèle et de Louise imploraient d'Alice le pardon de l'outrage, qu'elle venait de subir, et, elle, elle les remerciait de repandre un baume sur sa blessure.

Une fois en voiture, elle éclata en sanglots. Sûre que cette explosion de sa douleur la soulagerait, Eugénie la laissa pleurer et pleura même avec elle. Alice murmurait de temps à autre des mots entrecoupés. Le nom de son père surtout revenait à chaque instant sur ses lèvres. On sentait qu'elle souffrait principalement à cause de lui ; qu'elle s'oubliait elle-même pour plaindre l'auteur de ses maux ; qu'elle était plus cruellement blessée de son amour filial que de sa fierté personnelle.

« Ma mère, ma pauvre mère ! » s'écria-t-elle tout à coup.

Je n'ai pas à exposer de nouveau les considérations qui déterminèrent alors le gouvernement de l'Empereur à reconnaître le roi d'Italie ; je veux seulement rappeler les réserves dont cet acte fut accompagné en ce qui concerne spécialement la question romaine. L'Empereur, répondant à S. M. le roi Victor-Emmanuel qui lui avait demandé de le reconnaître sous son nouveau titre, écrivait, le 12 juillet 1861 :

« Je dois déclarer franchement à Votre Majesté que, tout en reconnaissant le nouveau royaume d'Italie, je laisserai mes troupes à Rome, tant qu'elle ne sera pas réconciliée avec le Pape, ou que le Saint-Père sera menacé de voir les États qui lui restent envahis par une force régulière ou irrégulière. »

En notifiant au chargé des affaires de France à Turin la résolution de l'Empereur, M. Thouvenel disait :

« Le cabinet de Turin se rendra compte des devoirs que notre position nous crée envers le Saint-Siège, et je croirais superflu d'ajouter qu'en nous tenant des rapports officiels avec le gouvernement italien, nous n'entendons nullement affaiblir la valeur des protestations formulées par la cour de Rome contre l'invasion de plusieurs provinces des États pontificaux. Pas plus que nous, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel ne saurait contester la puissance des considérations de toute nature qui se rattachent à la question romaine et dominant nécessairement nos déterminations, et il comprendra qu'en reconnaissant le royaume d'Italie, nous devons continuer d'occuper Rome, tant que des garanties suffisantes ne couvriront pas les intérêts qui nous y ont amenés. »

En même temps qu'il prenait soin de dégarer sa responsabilité et de bien préciser le caractère de ses résolutions, le gouvernement de l'Empereur se plaisait à espérer que la reprise de ses relations diplomatiques avec le cabinet de Turin lui permettrait de travailler enfin avec succès à l'œuvre de conciliation à laquelle, selon lui, est attachée la consécration définitive du nouvel ordre de choses dans la Péninsule.

Son intérêt sympathique pour l'Italie, sa sollicitude pour le Saint-Siège, et, par dessus tout, ses devoirs envers la France, lui prescrivaient de poursuivre ses efforts avec une persévérance que ne devaient lasser ni les résistances obstinées, ni les impatiences irréfléchies, et qu'expliquent assez l'importance des intérêts engagés dans la question romaine. L'Empereur a pris soin d'expliquer lui-même, dans une lettre récemment insérée au *Moniteur*, les principes qui dirigent sa politique, et de démontrer à l'Italie, comme au Saint-Siège, le but à atteindre et les moyens d'y parvenir.

Depuis le moment où l'Empereur indiquait aussi les difficultés de la tâche et les conditions du succès, son gouvernement n'a pas cessé de renouveler ses tentatives pour rapprocher les esprits, et pour rendre aux consciences troublées, comme aux intérêts en souffrance, la paix et la sécurité. Les résultats, malheureusement, n'ont point, jusqu'à présent, répondu à son attente ; mais si nous avons eu à regretter, d'un côté, la persistance avec laquelle la cour de Rome s'est refusée à rechercher avec nous les bases d'une transaction acceptable, des faits considérables, que je ne saurais taire, sont venus, d'autre part, la confirmer dans ses résistances, et, en autorisant ses défiances, mettre le gouvernement de l'Empereur en présence de difficultés nouvelles. Le général Garibaldi, substituant son initiative individuelle à l'action régulière des pouvoirs publics, organisait une expédition dirigée, notoirement contre nous, et revendiquait à main armée la possession de Rome, placée sous la sauvegarde de notre drapeau. Le gouvernement du roi, je me hâte de le reconnaître, avec une résolution et une énergie dont il est juste de faire honneur à sa loyauté, comprima heureusement cette tentative.

Sa conception seule et le commencement d'exécution qui l'avaient suivie, révélaient cependant en Italie une situation troublée par la fermentation des passions anarchiques. En même temps, dans un grand pays voisin, s'organisaient des manifestations tumultueuses, dont le but avoué était de peser sur les résolutions du gouvernement de l'Empereur. S'il

Eugénie, il faut qu'elle ignore... reconduis-moi d'abord chez toi.

— J'en ai donné l'ordre au cocher, ma chère Alice : je savais bien que tu aurais besoin de te remettre un peu avant de rentrer.

— Oh ! oui, car je veux cacher cette humiliation à ma mère ; elle n'a que trop de chagrins déjà.

Bientôt on descendit à l'hôtel d'Orange. Le vicomte était seul dans son cabinet, Eugénie ordonna de ne point le déranger, et emmena son amie dans leur retraite favorite, auprès du berceau de Georges. La vue de ce petit ange, les douces caresses de la jeune femme, et surtout la ferme résolution d'Alice d'épargner une nouvelle douleur à sa mère, parvinrent enfin à lui rendre un peu de calme. En quittant Eugénie, elle était tranquille et résignée. Elle trouva Mme Norbert encore debout et respirant à la fenêtre l'air tiède de cette splendide nuit de mai. La chambre n'était éclairée que par une veilleuse, et pourtant l'excellente mère remarqua tout de suite l'altération des traits de sa fille.

« Qu'as-tu, Alice ? lui demanda-t-elle avec inquiétude. On dirait que tu souffres ! »

— Ce n'est rien, mère : un peu de fatigue ; après une bonne nuit, il n'y paraîtra plus.

— Tu travailles trop, ma pauvre enfant.

— Dis plutôt que je m'amuse trop. Sans cette soirée...

— Et sans tes émotions d'hier, n'est-ce pas ?

— Oui, tu as raison.

— Dieu, comme ta voix tremble et comme ta main brûle ! Viens vite te mettre au lit, et demain repose-toi.

me paraît superflu de rappeler que le drapeau de la France ne recule devant aucune menace, je ne crois pas non plus avoir besoin de revendiquer, pour la politique de mon pays, la plus entière indépendance de toute pression extérieure.

Toutefois, ces faits, que je n'ai pu passer absolument sous silence, n'auraient point arrêté le gouvernement de l'Empereur dans ses efforts persévérants pour arriver à la conciliation des deux grands intérêts qui sont en Italie l'objet de sa constante préoccupation, si la communication officielle qui nous a été faite de la circulaire de M. le général Durando, du 10 du mois dernier et la publicité qu'a reçue ce document, ne nous avaient, pour le moment, enlevé l'espérance que nous aurions voulu fonder sur les dispositions du gouvernement italien, d'arriver à la transaction que nous cherchons.

En effet, après avoir rappelé la répression de la tentative de Garibaldi, M. le général Durando s'approprie son programme, et, affirmant le droit de l'Italie sur Rome, réclame, au nom de son gouvernement, la remise de cette capitale et la déposition du Saint-Père.

En présence de cette affirmation solennelle et de cette revendication péremptoire, toute discussion me paraît inutile, et toute tentative de transaction illusoire. Je le constate avec un sincère regret, le gouvernement italien, par les déclarations absolues que je viens de rappeler, s'est placé sur un terrain où les intérêts permanents et traditionnels de la France, non moins que les exigences actuelles de sa politique, nous interdisent de le suivre. Je rends hommage à la forme amicale et modérée de la communication qui m'a été faite en dernier lieu par M. le Ministre d'Italie, mais j'y cherche vainement les éléments d'une négociation à laquelle nous puissions nous prêter.

Dans notre pensée, cette négociation ne peut avoir pour objet que de réconcilier deux intérêts qui se recommandent à notre sollicitude à des titres différents, mais pour nous également respectables, et nous ne saurions consentir à sacrifier l'un à l'autre. Le gouvernement italien sait, d'ailleurs, qu'il nous trouvera toujours disposés à examiner avec déférence et sympathie toutes les combinaisons qu'il pourrait lui convenir de nous suggérer, et qui lui paraîtraient de nature à nous rapprocher du but que sa sagesse, nous voulons l'espérer, nous aidera à atteindre.

Vous voudrez bien, Monsieur, donner lecture de cette dépêche à M. le Ministre des affaires étrangères d'Italie, et lui en laisser copie.

Recevez, etc.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi, sous la signature de M. Edouard Simon, au sujet de la dépêche de M. le Ministre des affaires étrangères :

« Des gens de parti-pris, que nous connaissons, ne voudront voir dans cette dépêche que des conseils adressés à la cour de Turin ; mais la cour de Rome a aussi sa part, et la France et l'Europe devront reconnaître encore une fois, après la lecture de cette dépêche, que rien n'est changé dans la politique de l'Empereur, qui ne se laisse pas plus décourager par les obstinations qu'entraîner par les impatiences. »

DÉBATS.

M. Weils, dans son bulletin des *Débats*, se contente de faire observer que cette dépêche a pour objet apparent de répondre à la circulaire du général Durando.

LA PATRIE.

La *Patrie* croit devoir constater, par l'organe de M. E. Dréolle, que le nouveau ministre de l'Empereur s'est attaché, dans sa réponse à la circulaire du cabinet italien, à beaucoup plus à écrire l'histoire des événements accomplis qu'à fournir des indices qui permettent de prévoir l'avenir de la question. »

J'enverrai Jeanne prévenir tes élèves. »

Alice se laissa déshabiller sans résistance ; mais quand sa mère lui souhaita le bonsoir, elle trouva encore assez de force pour l'embrasser en souriant et la rassurer sur son état. Ne pouvant fermer l'œil, elle se leva au bout d'une demi-heure, ouvrit tout doucement sa fenêtre et contempla le ciel étoilé. Quel calme dans la nature ! quelle agitation, quel trouble dans son âme ! Elle se jeta à genoux, et demanda avec ferveur à Dieu, qui lui envoyait de si rudes épreuves, le courage de les supporter sans se plaindre. Puis elle se recoucha et s'endormit enfin, épuisée par la fatigue et par les larmes.

Vers six heures, Mme Norbert, éveillée par l'inquiétude, pénétra sans bruit dans la chambre de sa fille. Elle la trouva dormant d'un sommeil agité, les joues brûlantes de fièvre et proférant des paroles intelligibles.

CHAPITRE X.

Il était environ dix heures du matin, Eugénie, triste et pensive, s'habillait pour aller voir Alice, quand on vint l'avertir que le marquis de Rochebrune l'attendait au salon.

« Le vicomte n'est-il pas ici, Juliette ? demanda-t-elle. — Pardon, madame ; mais c'est à madame la vicomtesse que monsieur le marquis désire parler. »

— J'y vais à l'instant. »

« Lui, à pareille heure ! se disait Eugénie en achevant sa toilette à la hâte. Que peut-il me vouloir ?... Il s'agit

Le *Siècle* estime que le résultat le plus clair de la dépêche est que le gouvernement français maintient le *status quo* ; mais cette situation, d'après M. Taxile Delord, l'engage de plus en plus dans l'impasse d'où l'on ne peut sortir que par un appel au suffrage universel ou par le retour au traité de Villafranca.

« Il est clair, ajoute M. Delord, qu'en s'acharnant à son système de conciliation, le gouvernement français s'accule dans un impasse d'où les plus belles dépêches ne le tireront pas. »

UNION.

L'*Union* se demande quel est le sens véritable, quelle est la portée pratique de ce document ?

« Assez caractérisé, continue M. de Riancey, pour faire contraste avec les dépêches et la ligne de conduite du ministre qu'a remplacé M. Drouyn de Lhuys, assez vague pour laisser sur le présent et sur l'avenir une incertitude complète dans les esprits qui le veulent examiner avec impartialité, ce document marque un changement de personne ; il signale une modification d'attitude ; il n'indique pas un revirement de politique, et il annonce encore moins une solution des graves intérêts qui sont en jeu. »

LE MONDE.

Voici maintenant l'opinion du *Monde*, formulée par M. Chautrel :

« Le gouvernement impérial, tout en désapprouvant la politique de Turin, n'avait cessé de presser jusqu'ici de toutes ses forces le gouvernement pontifical pour l'amener à une transaction ; il reconnaît aujourd'hui que les prétentions piémontaises ont dû confirmer la cour de Rome dans ses résistances, et que toute tentative de transaction serait illusoire ; c'est dire qu'il ne s'occupera plus, jusqu'à nouvel ordre, de cette grande affaire de conciliation qui a tant fait travailler la diplomatie. Le Piémont est donc abandonné à lui-même en ce qui concerne la question romaine. »

LA FRANCE.

La *France*, sous la signature de M. Garoin, conclut de la dépêche que « les négociations relatives à la question romaine seront suspendues tant que le gouvernement italien n'aura pas, au préalable, abdiqué toute prétention sur Rome, et qu'il ne sera pas disposé à faire une vérité de cette parole ; « Le Pape maître chez lui. »

LA PRESSE.

La *Presse* estime que le premier effet de la note française sera de fournir une arme nouvelle à l'opposition pour attaquer le ministère Rattazzi.

LE TEMPS.

Nous lisons dans le *Temps*, sous la signature de M. Neffizer :

« Si la politique consiste à poser des problèmes insolubles, la dépêche de M. Drouyn de Lhuys est un monument politique. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Nous avons délaigné de démentir les bruits absurdes de complots fantastiques qui circulent depuis quelques jours et que la malveillance, peu inventive du reste, s'obstine à propager ; mais comme, malheureusement, il se trouve toujours des gens assez crédules pour ajouter foi aux mensonges les plus invraisemblables, il est bon de ne pas laisser se répandre plus longtemps les fables ou l'odieux

probablement d'Alice : le comie aura déclaré son amour à son père, et le marquis vient me demander des renseignements sur mon amie... Mais non, ce ne peut être cela, car Edmond devait l'instruire dès hier de tout ce qui la concerne... Mon Dieu, mon Dieu, pourvu qu'une nouvelle douleur ne la menace point ! »

Elle porta la main à son cœur, qui battait avec force, et descendit lentement pour prendre le temps de se remettre.

Quand elle parut devant le marquis, le sourire aux lèvres, il la salua avec une gravité pleine de tristesse qui redoubla encore ses sombres pressentiments.

« Pardonnez-moi, madame, lui dit-il après un instant de silence, de vous déranger de si bonne heure. Vous allez sortir m'a-t-on dit. »

— Un ami ne dérange jamais, répondit-elle cordialement ; et quant à ma sortie, je la retarderai bien un peu. Fallait voir Alice.

— J'arrive donc à propos, moi qui viens vous charger d'une mission auprès d'elle.

— Vous, monsieur le marquis ?

— Mission pénible, j'en conviens, mais que la délicatesse m'ordonne de ne confier qu'à la meilleure amie de Mlle Alice. Vous seule, madame, êtes capable de vous en acquitter.

— De quoi s'agit-il donc ?

— De lui porter cette lettre de mon fils.

Vicomtesse DE LERCHEY.

La suite au prochain numéro.

se mêle au ridicule. Disons donc qu'il n'y a rien de vrai dans toutes ces rumeurs, à l'aide desquelles on veut troubler la tranquillité publique et inquiéter les esprits. — Edouard Simon.

Le *Moniteur* de ce matin publie un décret du 15 novembre 1862, créant au port de Brest un établissement des Pupilles de la marine. Cet établissement est destiné à remplacer pour la marine, l'institution des enfants de troupe dans l'armée de terre. En conséquence, il recevra : 1° les orphelins de père et de mère, fils d'officiers-mariniers et de marins morts au service, ou morts en jouissance, soit d'une pension de retraite, soit d'une pension dite demi-solde ; 2° les enfants des marins ci-dessus mentionnés dont les mères existent encore ; 3° les enfants qui ont perdu leurs mères seulement, mais dont les pères, officiers-mariniers ou marins sont en activité de service ; enfin, 4° les orphelins ou enfants de marins victimes d'événements de mer à bord de navires de commerce ou de bateaux de pêche.

Les orphelins de père et de mère pourront être admis dès l'âge de sept ans ; les enfants compris dans les autres catégories ne seront reçus qu'à partir de neuf ans révolus. Dès qu'ils auront atteint l'âge de treize ans, les pupilles seront admis à l'école des mousses ; s'ils refusent cette destination ou n'y sont pas jugés aptes, ils seront rendus à leurs familles.

Les pupilles de la marine seront placés sous la surveillance immédiate du préfet maritime de Brest, qui aura la haute direction de tout ce qui concerne l'ordre, la discipline et l'instruction. Les enfants désignés par les préfets des cinq arrondissements, seront admis par une commission. Deux ou trois officiers de vaisseau, quelques officiers mariniers, quelques quartiers-maîtres et fourriers seront chargés du service et de l'instruction. Les dépenses seront couvertes en partie par une allocation que la Caisse des invalides de la marine accorderait à chaque enfant admis. « D'ailleurs, ajoute le ministre de la marine dans le rapport qui accompagne le décret, il n'est pas douteux que, reçu comme un bienfait, les populations maritimes, l'établissement des pupilles de la marine, en présence des sympathies qui s'y rattacheront, ne soit bientôt élevé au rang des établissements qui ont une existence civile ; et il est permis d'espérer que des dons, des legs, fourniront les moyens d'élargir les bases de l'institution destinée aux orphelins des matelots de la marine de l'Etat, et de la marine marchande. »

(Le Temps)

Chronique locale.

MESSAGERIES PUBLIQUES.

Par arrêté préfectoral, en date du 18 novembre courant, le sieur Desclaux (Guillaume), entrepreneur de voitures publiques, a été autorisé à prolonger jusqu'à Martel en passant par Payrac et Souillac, le service de Messageries qu'il avait déjà établi entre Cahors et Gourdon, en vertu d'un arrêté du 6 juillet 1859 ; les heures de départ et d'arrivée de la voiture employée au nouveau service de Cahors à Martel demeurant fixées comme suit :

Départ de Cahors : deux heures du soir ; arrivée à Martel : dix heures du soir.

Départ de Martel : cinq heures du matin ; arrivée à Cahors : une heure du soir.

Le sieur Vaissié (Jean-Joseph), entrepreneur de voitures publiques à Figeac, a été autorisé, par arrêté de M. le Sous-Prefet de cet arrondissement, en date du 17 novembre courant, approuvé par décision préfectorale du 21 du même mois, à mettre en circulation une voiture à neuf places, pour un service semi-journalier de Figeac à Aurillac ; les heures de départ et d'arrivée de cette voiture demeurant fixées comme suit :

Départ de Figeac : à 10 h. 1/2 du matin, arrivée à Aurillac à 5 heures du soir.

Départ d'Aurillac : à 7 h. 1/2 du matin, arrivée à Figeac à 2 h. 1/2 du soir.

Un arrêté préfectoral en date du 20 novembre courant, a autorisé, sous réserve, le sieur Capoulon, Antoine, entrepreneur de messageries à Puy-l'Évêque, à mettre en circulation une voiture à 9 places, pour un service journalier de Cahors à Puy-l'Évêque ; les heures de départ et d'arrivée de cette voiture demeurant fixées comme suit :

Départ de Cahors : quatre heures du soir ; arrivée à Puy-l'Évêque, huit heures du soir.

Départ de Puy-l'Évêque : cinq heures du matin ; arrivée à Cahors, neuf heures du matin.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Le sieur Lespinasse (Guillaume), de Saint-Sozy, par arrêté de M. le Préfet en date du 20 novembre courant, a été nommé cantonnier de 3^e classe sur la route départementale, n° 14, de Gramat à Cressensac, en remplacement du sieur Dalet (Etienne), démissionnaire.

A l'exemple des membres du haut commerce de la ville de Périgueux, les commerçants, négociants et industriels de la ville de Cahors, ont cru devoir adresser au gouvernement de S. M. l'Empereur une pétition, afin que la question du chemin de fer du littoral, depuis Cette jusqu'à Marseille, avec embranchement sur Rodez par Montpellier et Lodève soit résolue sans retard ; et que la concession soit faite au profit de la Compagnie du Midi, dont les intérêts se confondent ici avec les plus chers intérêts des contrées méridionales de l'Empire.

Nous recevons de MM. les pharmaciens de Cahors, soussignés, la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Dans une circulaire répandue à profusion, M. Miré, pharmacien départemental de seconde classe, annonce au public que, par un arrêté, Monsieur le Préfet l'a désigné pour fournir gratuitement les médicaments aux pauvres.

Cette circulaire, si insolite dans l'exercice d'une profession qui devrait rester digne, a, par sa réclamation, fait croire à tout le monde que cette faveur avait été accordée par l'autorité au plus digne et que les autres pharmaciens en étaient exclus.

Pour éviter ce que cette erreur pourrait avoir de fâcheux, nous déclarons que ce même arrêté préfectoral désigne tous les pharmaciens de Cahors, et que les pauvres continueront à trouver chez nous tous, gratuitement, les remèdes dont ils auront besoin. Agréé, etc.

LACOMBE, 1^{re} classe, ROUQUETTE 1^{re} cl.
VINEL, COMBARIEU, 1^{re} cl., SALGUES,
BERGEROL, 1^{re} cl., DUC, 1^{re} cl.,
pharmaciens

Liste des Jurés

DU 4^e TRIMESTRE 1862.

- 1 Ayroles, Amand, notaire à Saint-Céré ;
- 2 Ayroles, Lucien, notaire à Saignes ;
- 3 Thinières, Alain, propriétaire à Livernon ;
- 4 Galié, Emmanuel, propriétaire à Figeac ;
- 5 Péricou, Jacques, rentier à Gramat ;
- 6 Foissac, J.-P.-Victor, médecin à Montcuq ;
- 7 Ayroles, Alph., receveur-buraliste à Gramat ;
- 8 Pailhas, Henri, propriétaire à Saint-Céré ;
- 9 Clauzels, Jean-François, propriétaire à Capdenac ;
- 10 Condere, Jean-Jacques, géomètre à Léobard ;
- 11 Mayzen, Louis-Henri, docteur-méd. aux Arques ;
- 12 Lazarotti, Vincent, receveur des domaines à Lalbenque ;
- 13 Mayniel, Gabriel, maire à Gorses ;
- 14 Lauvel, Eugène, maire de Payrac ;
- 15 Bonnet, Pierre, propriétaire à Montfaucon ;
- 16 Rames, Théodore, marchand à Figeac ;
- 17 Querey, Guillaume, propriétaire à Sarrazac ;
- 18 Larnaudie, Fr.-Alphonse, prop. à Dégagnac ;
- 19 Rayssac, fils aîné, J.-Joseph, prop. à Figeac ;
- 20 Bessières, Antoine, conducteur des ponts-et-chaussées à Gramat ;
- 21 Langle, Julien, propriétaire à Bétaille ;
- 22 Peyre, Jean-Louis, maire à Calvignac ;
- 23 Planacassagné, Jean-Baptiste, entrepreneur de travaux publics à Saint-Sozy ;
- 24 Delvern, Augustin, avoué à Figeac ;
- 25 Delmas, Jean-Louis, capitaine en retraite, à Puy-l'Évêque ;
- 26 Capval, Victor, propriétaire à Figeac ;
- 27 Giles, Paulin, agent-voyer à Gourdon ;
- 28 Clabères, Fr.-Sosthène, négociant à Boissières ;
- 29 Rosières, J.-P.-André, médecin à Bagnac ;
- 30 Dubouzet, J.-Paul, propriétaire à Montcuq ;
- 31 Glandin, Jean-Baptiste, avocat à Saint-Clair ;
- 32 Gironde, Maximilien, propriétaire à Faycelles ;
- 33 Auricoste, Antoine, percepteur à Salviac ;
- 34 Laucou, Michel, maire à Albas ;
- 35 Combes, Hypolite, conducteur des ponts-et-chaussées à Cahors ;
- 36 Lavour, Xavier, propriétaire à Gagnac ;

Jurés supplémentaires.

- 1 D'Arhaud, Désiré-Louis-François, contrôleur de culture à Cahors,
- 2 Périer, Joseph, 1^{er} commis des domaines à Cahors ;
- 3 Hébrard, Auguste, négociant à Cahors ;
- 4 Lacombe, Aug., docteur-médecin à Cahors.

— Les facteurs ruraux sont autorisés à accepter des particuliers qui leur en donnent commission, et cela sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes, le pouvoir de retirer du bureau de poste auquel ils sont attachés, des valeurs cotées et des lettres contenant des valeurs déclarées, ou de toucher à ce bureau des mandats d'articles d'argent. On donne ci-dessous le modèle de ce pouvoir :

Je soussigné, demeurant à
autorise le sieur facteur rural, à retirer
ou à recevoir du bureau de
et sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité
pour l'administration des postes, une (valeur cotée
ou lettre contenant des valeurs déclarées) dont l'avis,
en date du 1862, faisant connaître
l'arrivée à mon adresse, est ci-joint.

S'il s'agit du paiement d'un mandat, remplacer les trois dernières lignes qui précèdent, par les lignes suivantes :

Le montant du mandat d'article d'argent ci-annexé de la somme de , délivré à mon profit par le bureau de , le

186
A , le 186
(Légalisation de la signature. Signature du destinataire).

On nous écrit de Vayrac :

La foire de Vayrac, tenue le 17 du courant, a été grande pour la saison ; la vente des bœufs et jeunes taureaux a été active. Ces derniers étaient nombreux ; la place aux moutons, brebis, etc. était suffisamment approvisionnée. Le grand nombre de porcs de toutes qualités en a rendu la vente un peu lente.

Sous la halle, le froment s'est vendu de 21 à 22 francs ; les haricots de 20 à 21 francs le maïs de 10 à 12 francs, les marrons de 6 à 8 francs, le tout à l'hectolitre. Les cerneaux de 8 francs à 8 francs 60 cent, les 10 kilogrammes. Quoique le marché fût assez bien approvisionné la vente a été rapide.

Un grand nombre de personnes venues des communes voisines ont afflué à la fête patronale de Vayrac, tenue dimanche dernier.

Inutile de décrire les jeux variés, les amusements sans nombre dont la jeunesse du lieu s'est plu à embellir la fête.

Ne considérons que la satisfaction morale que l'habitant de la localité en retire.

A cette époque de l'année où toute récolte est comme rentrée, que le cultivateur a confié à la terre l'espérance de la prochaine moisson, le paysan aime à se pénétrer du sens de ce dicton traditionnel. « A la Saint-Martin, invite ton ami, ton voisin : fais-lui goûter ton vin. »

Aussi chaque chef de maison a-t-il invité à la fête les membres épars de sa famille. Des vieillards octogénaires embrassent encore une fois leurs petits enfants, leurs arrière-petits neveux. Ici, ce sont de vieux amis se réunissant à cette fête afin de retremper leurs amitiés, là ce sont des fermiers, des métayers, des paysans réunis pour causer agriculture.

Le *Journal de Bordeaux* publie la lettre suivante :

Permettez-moi d'avoir recours à votre estimable journal pour livrer à la publicité un fait utile à mes semblables :

Depuis environ un mois j'étais atteint d'un fort rhume ; ne sachant comment obtenir du repos, il me vint à l'idée de composer la tisane suivante :

Je fis bouillir pendant un quart d'heure dans un litre d'eau :

- 10 grammes d'alibéa blanc ;
- 10 grammes de fleurs de guimauve ;
- 15 grammes gomme blanche pilée avec un demi paquet d'hysope

Après ce laps de temps, j'ai passé cette décoction à travers un linge et je l'ai remise à cuire encore vingt-cinq minutes, en y ajoutant 125 grammes de cassonade brute ; j'ai pris ensuite une cuillerée de ce sirop, de demi-heure en demi-heure, et au bout de vingt-quatre heures j'ai vu mon rhume partir comme par enchantement.

M. le ministre de la guerre, informé que chaque année, à l'occasion de l'appel dans les dépôts d'instruction de la deuxième portion (réserve) des contingents des classes, un certain nombre de jeunes soldats appartenant aux administrations publiques, demandent à être affranchis des exercices militaires imposés à leur classe, vient d'informer MM. les Préfets que les exercices dont il s'agit sont obligatoires pour tous les jeunes soldats. Il importe que ceux qui occupent une position administrative, sachent qu'elle ne saurait, en aucune manière, les dispenser de se rendre aux jours fixés dans les dépôts d'instruction.

On assure qu'il est question d'établir un service télégraphique dans tous les chefs-lieux de canton de France. L'empêchement à cette installation, jusqu'ici, avait eu surtout sa source dans des questions d'économie. En effet, l'administration des télégraphes demandait aux communes des sacrifices qui leur était difficile de s'imposer ; un local d'abord, ensuite la garantie d'une recette suffisante à payer les frais d'employés et d'installation. Mais une combinaison qui chargerait les secrétaires des mairies de la direction des services, et qui mettrait à leur disposition un appareil excessivement simple, va permettre, sans doute, de réaliser un progrès dont tout le monde aura à se féliciter. Un projet dans ce sens est à l'étude au ministère de l'intérieur.

Voici une décision du tribunal de commerce de la Seine qui intéresse les négociants : la lettre de change tirée le dernier jour d'un mois

qui n'a que trente jours, et payable à trois mois de date, n'arrive à échéance que le dernier jour du troisième mois. Ainsi la lettre de change tirée le 30 avril à trois mois de date n'échoit que le 31 juillet, et le protêt fait le 1^{er} août est valable.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 16 novembre 1862.

5 Versements dont 1 nouveaux..... 830^{fr} »
4 Remboursements dont 3 pour solde. 816 54

TAXE DU PAIN — 23 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c ; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c ; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.

Pour la chronique locale : A LAYTOUT.

Départements.

Le Périgord nous apporte quelques détails sur l'accident arrivé sur la ligne du chemin de fer de Limoges à Périgueux :

« Le train de Paris à Périgueux, qui arrive à midi 59 minutes dans notre ville, suivait un train de marchandises envoyé de Limoges et pesamment chargé. Arrivé à la rampe de Thiviers, qui est de sept centimètres par mètre, et par conséquent très raide, ce dernier train ayant été obligé de ralentir sa marche, le train de voyageurs de Paris l'a rencontré au moment où il venait de s'engager sous le tunnel, et où il allait rentrer en gare.

« Le choc a été terrible, et nous avons dit qu'il y avait de nombreuses victimes. Par un hasard providentiel, cependant, les conséquences de cet accident n'ont pas été aussi funestes qu'elles auraient pu l'être : le train de Paris comptait, en tête du convoi, un grand nombre de wagons garnis de bestiaux, et qui ont préservé entièrement les voitures qui contenaient les voyageurs. On nous assure, en effet, qu'aucun voyageur n'a reçu de blessure.

« Parmi les quatre employés blessés, l'un, aide-mécanicien sur le train de marchandises, a eu le pied coupé.

« Le serre-frein du même train, le mécanicien, le chauffeur et le chef du second train ont été tués.

« Par suite de cet accident, le train de Paris n'est arrivé qu'à 5 heures du soir à Périgueux. »

Nous lisons dans le *Moniteur du Cantal* :

Le 12 de ce mois, a encore eu lieu un accident provoqué par l'imprudent manquement des armes à feu.

Le sieur Jean Chanut, âgé de 22 ans, domestique chez le sieur Mayrinhae, propriétaire à Lhermet, commune de Lientadès, avait eu la curiosité d'examiner un fusil de chasse déposé sur un char ; dans la hâte qu'il mit à le replacer à l'approche de la personne à qui il appartenait, il lâcha involontairement la détente, et la charge atteignit au sein droit la fille Roux, Antoinette, qui travaillait tout près de lui. Cette malheureuse, âgée de 21 ans, succomba après douze heures d'atroces souffrances.

Pour la chronique départementale, A LAYTOUT.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Turin, 18 novembre.

Chambre des Députés. — Le ministre des affaires étrangères a déposé sur le bureau de la présidence le document relatifs à la question romaine.

M. Boncompagni, ayant demandé à adresser une interpellation sur la politique suivie par le ministre, M. Rattazzi s'est déclaré prêt à faire l'exposé de la conduite du cabinet.

La discussion a été fixée à Jeudi.

— Les documents communiqués à la Chambre des députés sont : 1° la circulaire du général Durando, en date du 10 septembre, déjà publiée ; 2° une note du général Durando au commandeur Nigra, en date du 8 octobre ; 3° la dépêche de M. Drouyn de Lhuys du 26 octobre.

Rome, 18 novembre. — Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, est arrivé à Rome.

Hier, le prince et la princesse de Prusse avec le prince de Galles ont été reçus par le Saint-Père.

BELGIQUE.

On assure que lord John Russell a fait sonder la roi des Belges sur le projet d'une candidature au trône de Grèce pour le comte de Flandres, et, qu'ayant reçu une réponse négative, l'Angleterre soutiendra les droits du prince Luitpold de Bavière contre le duc de Leuchtenberg.

Le gouvernement anglais décline la candidature du prince Alfred.

HONGRIE.

Une amnistie générale est accordée, en Hongrie, à tous les condamnés par les tribunaux militaires, pour

délits politiques, et aux réfugiés déj. revenus.
Tous les procès pendants seront suspendus.

ESPAGNE.

L'Écho de la Pair assure que MM. Clozaga et Espartero sont réconciliés. Ce dernier sortirait de son isolement politique.

PORTUGAL.

Le roi a déjeuné avec le prince Alfred à bord du vapeur Saint-Georges. Son Altesse rend de fréquentes visites à Leurs Majestés.

GRÈCE.

Une dépêche adressée d'Athènes à Vienne, et portant la date du 14, confirme les tendances en faveur de la candidature du prince Alfred. C'est M. Maurocordato qui travaille activement dans ce sens. Il a de fréquentes entrevues avec sir Scarlett.

Plusieurs bâtiments sont partis en tournée pour les Cyclades et les côtes du Péloponèse.

AMÉRIQUE.

New-York, 8 novembre.

Le général Mac-Clellan continue à avancer. La position des confédérés est inconnue. Une expédition navale, composée de 12,000 hommes, a quitté New-Burn pour une destination inconnue.

Dans une note, M. Sewvard se plaint que le bâtiment pirate l'Alabama ait été équipé dans le port d'une nation amie, contrairement aux droits internationaux.

Le bruit court que le ministre de France à Washington a protesté contre les actes du général Butler à la Nouvelle-Orléans envers plusieurs Français, et qu'il en réclame des indemnités.

Dans les élections de l'Illinois, les démocrates ont triomphé.

Change, 146; agio, 52; coton, 62.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

Aujourd'hui la troisième série des invités de Compiègne est partie pour la résidence impériale. Dans le nombre figurent les chefs arabes arrivés depuis quelques jours à Paris.

M. de la Tour-d'Auvergne ne partira, assure-t-on, que le 25 de ce mois pour Rome. M. le comte de Sartiges est attendu à Turin.

M. Drouyn est parti ce soir pour Compiègne, où il restera jusqu'au 28 courant.

On assure que le ministère Rattazzi fait une question de cabinet de l'assentiment proposé par lui aux bases politiques contenues dans la dépêche de M. Drouyn de Lhuys.

Un bal de bienfaisance sera donné le 6 décembre à l'Opéra, sous le patronage de l'Empereur et de l'Impératrice, au profit des indigents du faubourg Saint-Antoine.

On parle de l'envoi d'une escadrille françaises dans les eaux d'Athènes.

M. Benedetti, arrivé hier à Paris s'est rendu aujourd'hui à Compiègne.

Le jury de Versailles a acquitté M. le duc de Grammont-Caderousse et les quatre témoins de son duel avec M. Dillon. Il reste à

vider un litige civil entre M. de Caderousse et la veuve de la victime. Il est présumable qu'une transaction amiable interviendra.

Les deux vaisseaux français qui se rendent au Pirée sont le *Fleurus* et le *Castiglione*. On prépare la mise en mer de la *Magicienne* pour la même destination.

L'Empereur du Brésil, qui vient passer l'hiver en Europe, est attendu vers le 1^{er} décembre à Paris.

Le *Moniteur* publiait ce matin la 100^e liste de souscripteurs à la Société du prince Impérial pour aider les ouvriers sans outils. Chacune de ces listes contient un grand nombre de noms, et il ne faut pas oublier qu'à côté de ces listes il y a celles des fondateurs qui sont elles-mêmes aussi très-nombreuses.

Hier l'Empereur est allé étudier le passage de l'Aisne, à Berry-au-Bac, signalé dans les Commentaires de César; il a examiné la station de Manchamp qui, suivant les uns, a été un camp de César, et suivant les autres, un camp de barbares. Déjà cette question avait été étudiée sur place par le général Creuly-Prioux, MM. Melleville et Fleury.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Le 10, des bateliers longeant le bord de la Garonne, à l'endroit désigné sous le nom de Grand-Port, communes de Bègles, trouvèrent sur la berge un chapeau, un paletot et une canne de bambou. Ils s'empressèrent de porter ces objets à M. le commissaire de police de Bègles, qui, après avoir fouillé dans les poches du paletot, trouva une lettre conçue dans les termes suivants et qui indiquait que son auteur s'était donné la mort.

Voici cette lettre :
« Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit, ainsi soit-il !

« Ennuyé du peu de confiance que ma femme a toujours eue en moi, d'autant que je puisse en juger, je me suis décidé à mettre un terme à ma vie, qui n'a jamais été indépendante, ainsi que je l'ai toujours désiré.

« Je viens d'être outragé par un individu dont j'ignore l'existence, et voulant sauver l'honneur de ma bien-aimée famille, je me soustrais à toutes fausses perquisitions judiciaires.

« Toutes mes affaires sont en bon état, je dois environ 70 fr.; j'en laisse 300 environ.

« Je lègue à ma femme tout ce que la loi m'autorise de disposer en sa faveur, sauf mon magasin qui sera partagé entre mes trois enfants aînés.

« Quand cette lettre se lira je ne serai plus de ce monde ! Adieu donc ! mes enfants, je vous embrasse de cœur jusqu'à mon dernier soupir.

« En demandant pardon à tous ceux que j'ai pu offenser, je pardonne à tous mes ennemis.

« Dans le cas où mon plus jeune fils reviendrait au pays et se réduirait au travail, ses frères et sa mère lui tiendront compte de tout ce que je laisse en mourant.

« C'est ma volonté. G. M... »

La résolution du sieur M... n'était que trop bien arrêtée; mardi, à quatre heures de l'après-midi, on a retrouvé dans la vase, à basse marée, le cadavre de ce malheureux en face de l'endroit où il avait déposé son paletot et son chapeau. Il était vêtu de son pantalon seulement, et chaussé de souliers et chaussettes neufs.

GRAND HOTEL DU LOUVRE

En exploitation depuis 1855, situé dans le quartier le plus central de Paris, rue de Rivoli et place du Palais-Royal.

600 Chambres de 3 à 20 fr. — 60 Salons de 4 à 20 fr. — Salle à manger richement décorée. — Table d'hôte à 6 heures. — Salons de restaurant.

Moyennant le prix de 12 fr. 50 par jour, au 1^{er} étage, et de 15 fr. au 3^{ème}, MM. les Voyageurs ont au Grand Hôtel du Louvre: une Chambre, le Déjeuner, le Dîner à Table d'Hôte, l'Éclairage et le Service.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Parmi les Médailles de l'Exposition de Londres, nous remarquons celle qui a été décernée à la Maison MENIER, pour « l'excellence et la qualité de son Chocolat. »

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER, ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se DÉFIER des imitations).

VINAIGRE de toilette

COSMACÉTI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés légitimes rafraîchissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 22 novembre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	418	198	21 ^{fr} 75	78 k. 240
Maïs....	136	76	11 ^{fr} 48	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

20 novembre 1862.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 50	» 20	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	97 60	» 10	» »	» »

21 novembre.				
Au comptant :				
3 pour 100	70 45	» »	» 05	
4 1/2 pour 100.....	97 85	» 25	» »	

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
19 novemb. Rigal (Pétronille), à Frayssinet.
22 — Théron (Jean), de Cavaniés.
Décès.
20 — Enfant du sexe masculin, né-mort, des époux Escrouzailles et Crabol, rue du Cheval-Blanc.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1452, du 19 novembre 1862.

ÉTUDE

de M^e DELPY, avoué, à Cahors.

A la requête de M. Edouard Guieu, propriétaire, domicilié sur la commune de Duravel.
En présence de dame Georgette-Irma Richard, veuve du sieur Jean-Théodore Guieu, domicilié à Cahors, prise en qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs, et en présence de M. Auguste Lafargue, ancien notaire, domicilié sur la commune de Duravel, pris en qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs.

Il sera procédé par devant M^e Edouard Dupuy, juge, commis à ces fins, à la vente aux enchères des immeubles suivants, en la chambre des criées du tribunal de Cahors, le 17 décembre prochain, à onze heures du matin, sur la mise à prix de 30,000 fr.

- 1^o Une maison sur une superficie de 11 ares 70 cent.
 - 2^o Une terre contenant 44 ares 90 centiares.
 - 3^o Un jardin contenant 13 ares 10 centiares.
 - 4^o Une pâture contenant 6 ares 90 centiares.
 - 5^o Un pré contenant 48 ares 50 centiares.
 - 6^o Une terre contenant 30 ares 50 centiares.
 - 7^o Une terre contenant 45 ares 50 centiares.
 - 8^o Une vigne contenant 22 ares 70 centiares.
 - 9^o Une terre contenant 14 ares 60 centiares.
 - 10^o Un bois contenant 77 ares 70 centiares.
 - 11^o Un bois contenant 68 ares 30 centiares.
 - 12^o Un bois contenant 2 hectares 5 ares.
 - 13^o Une friche contenant 25 ares 20 centiares.
 - 14^o Une terre contenant 13 ares 10 centiares.
 - 15^o Une terre contenant 2 hectares 99 ares 10 centiares.
 - 16^o Une terre contenant 13 ares.
 - 17^o Une vigne contenant 34 ares.
 - 18^o Une vigne contenant 7 ares 17 centiares.
 - 19^o Une terre contenant 30 ares.
 - 20^o Un bois contenant 13 ares.
 - 21^o Un bois contenant 14 ares 80 centiares.
 - 22^o Une châtaigneraie contenant 21 ares 80 centiares.
 - 23^o Un bois contenant 2 hectares 87 ares.
 - 24^o Une friche contenant 23 ares 50 centiares.
 - 25^o Un bois contenant 27 ares 90 centiares.
- Dans la vente seront compris : 1^o une paire de bœufs ; 2^o deux jongs ; 3^o une charrette ; 4^o une caisse de tonneau ; 5^o deux charrues en fer, deux hoes, deux hoyaux, une pelle en fer, une fourche en fer, quatre tonneaux vinaïres, 6^o huit barriques.

Signé à l'original, DELPY, avoué.

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 23 novembre 1862.

UNE CHAMBRE D'AUBERGE

Vaudeville en un acte.

LES NOCES DE JEANNETTE,

opéra comique en un acte.

LE TOREADOR

Opéra comique en deux actes.

AVIS

Le S^r Laurent TROULA

Préviens le public qu'il vient d'arriver avec ses bateaux chargés de Bouteilles, Gobeletterie fine et ordinaire, Cristaux, Faïences, Poterie fine et commune, Porcelaines blanches et décorées, Demi-Porcelaines blanches et imprimées, Vases à fleurs et Poterie de Castelnaudary.

Les bateaux sont en installation près du Pont-Philippe, à Saint-Georges. Le séjournement des bateaux est jusqu'après la foire.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A VENDRE, en bloc ou à parcelles,

L'HOTEL DES AMBASSADEURS

S'adresser à M. Francis, à Cahors.

AVIS

Tilburys, Jardinières à deux roues, Voitures à quatre roues en tout genres, neuves et d'occasion, à vendre à de très-bons prix.

S'adresser à M. SEVAL, carrossier à Cahors, hôtel des AMBASSADEURS.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, et 10 jours de traitement.
Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

LE

CRÉDIT COMMERCIAL

demande un représentant sur la place de Cahors. Appointements et part dans les bénéfices. — Cautionnement 50,000 fr. — Ecrire pour plus amples renseignements à M. Alfred AGENET, 8, rue du Sentier, à Paris

Réglisse Sanguinée

Pectoral reconnu le meilleur pour guérir les Rhumes, Gastrites, Crampes et faiblesses d'estomac. Mangé après les repas, c'est le digestif le plus efficace. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Pour se garantir des contrefaçons, exiger la signature Sanguinée, — 75 c. la boîte. — Dépôt à Cahors dans toutes les pharmacies.

GARTE

Du Département du LOT

En vente chez CASTANET, imprimeur-lithographe, à Cahors.

Prix : 2 fr. 50 cent.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{es} de comestibles

L'ÉLECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections RHUMATISME, PARALYSIE, NEURALGIES, ASTHME, et toutes les souffrances de l'organisme
LA BROSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE
du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journelement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger. Elle rend très vite la chaleur, la sensibilité, et le mouvement; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 35, Paris.
Prix: 20 f. à ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.